

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

DECRET N° 98 - 295 DU 20 AOUT 1998
portant détachement et nomination de Monsieur Louis SYLVAIN-GOMA

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n°002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier.- Monsieur Louis SYLVAIN-GOMA, ancien premier ministre, est mis en position de détachement auprès de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale pour y exercer les fonctions de secrétaire général.

Article 2.- La rémunération de Monsieur Louis SYLVAIN-GOMA est prise en charge par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale qui est en outre redevable, envers la caisse de retraite des fonctionnaires du Congo, de la contribution patronale pour la constitution des droits à pension.

Article 3.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel /-

Fait à Brazzaville, le 20 AOUT 1998

Le Général d'armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des hydrocarbures,

Jean-Baptiste TATI LOUTARD.-

Le ministre des affaires étrangères et
de la coopération,

Rodolphe ADADA.-